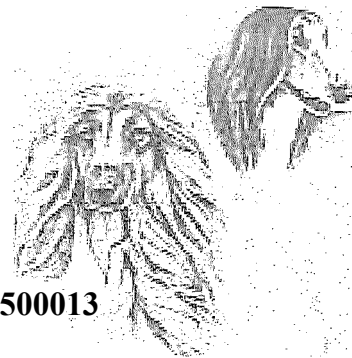




Dog's Paradise Inn



Responsable Lucie Sterckx - Numéro d'agrément DF 40500013

Je soussigné, _____ (Nom, prénom)

Adresse : _____

Code postal, localité : _____, _____

Numéro de téléphone : _____ / _____

Adresse mail : _____ @ _____

Race : _____ // Numéro de téléphone : _____ / _____

Nom : _____ // ID Chip. : _____

Age : _____ // Sexe : F / M

déclare confier au D.P.I., pour une période allant du _____ au _____, la garde de mon chien, qu'elle s'engage à nourrir et soigner comme le sien.

Ce chien a été vacciné. Le carnet de santé et vaccination en faisant foi.

J'autorise le D.P.I. à consulter un vétérinaire en cas de maladie de mon chien ou si un accident lui arrivait, et à lui donner les soins prescrits. Je rembourserai les frais sur base des pièces justificatives. Je m'engage à reprendre mon chien au terme de la période de pension prévue. Si tel n'était pas le cas, sans avis de ma part, le D.P.I. serait en droit de me réclamer les jours de pension supplémentaires jusqu'à conclusion définitive du litige, plus d'éventuels dommages et intérêts. Les jours de pension étant comptés depuis le jour d'entrée jusqu'au jour de sortie inclus. De même, le D.P.I. se réserve le droit de considérer l'animal comme abandonné, 8 jours après l'envoi d'une lettre recommandée invitant les propriétaires à venir reprendre l'animal. Passé ce délai, le D.P.I. pourra disposer de l'animal.

Je m'engage à payer au D.P.I. la somme de _____ € par jour, le jour d'entrée et le jour de sortie étant comptés pour une journée entière. Le séjour devra être payé dans sa totalité même si le chien est repris avant la date de départ. Je verse la somme de _____ euros comme acompte.

Vétérinaire habituel : _____ (nom, prénom)

Fait en deux exemplaires à Thoricourt, le ____ / ____ / _____.

Signature précédée de la mention « lu et approuvé ».

CONDITIONS GENERALES D'ADMISSION

Fermé le mardi après-midi à partir de 13 h. Ouvert le dimanche de 11 à 17 h
Heures d'admission, de préférence entre 10 et 14 h. Dimanche et jours fériés de 11 à 14 h.
Heures de départ entre 10 et 18 h. Dimanche et jours fériés de 11 à 17 h.

→ Les arrivées et départs sont uniquement sur rendez-vous.

Nous nous réservons le droit de refuser un animal qui ne semble pas être en bonne santé. Le carnet de vaccination est obligatoire à l'admission, faute de quoi l'animal sera refusé et l'acompte versé sera perdu. La réservation est considérée comme définitive après paiement d'un acompte de 25 %.

En cas de non présentation à la date prévue, le séjour sera automatiquement annulé et l'acompte versé considéré comme dommage et intérêt.

Les chiens présents à la pension peuvent recevoir la visite du propriétaire ainsi que d'autres visiteurs à condition que le propriétaire nous en donne préalablement l'identité.

Personne de contact : _____ **Tél :** ____ / _____.

Le D.P.I fournit à votre chien la même nourriture que celle que vous lui procurez, cela dans la limite du raisonnable. Nous y avons tout intérêt car nous évitons ainsi tout risque de vomissements, diarrhées et frais vétérinaires.

Nourriture : _____

A l'admission du chien, le propriétaire nous stipule son mode d'alimentation et les particularités y afférentes, ainsi que la médication éventuelle. Dans ce cas, les médicaments sont fournis par le propriétaire.

Dosage et médicament : _____

Il est souhaitable que le propriétaire nous prête deux couvertures ou grands essuies que nous mettrons dans un panier ; celui-ci est fourni par nos soins. Nous préférons le fournir nous-même car ainsi nous pouvons l'aseptiser entre chaque occupant.

Les paniers en osier sont interdits. Les jouets sont admis.

Le D.P.I est contrôlé par un vétérinaire. Celui-ci est disponible immédiatement en cas d'urgence.

Tout chien entrant dans la pension doit être vacciné dans l'année contre la maladie de carré, l'hépatite, la leptospirose, la parvovirose et la toux du chenil.

La rage est obligatoire si l'animal vient d'une région à risques. Le chien aura été vermifugé, de préférence 2 semaines avant son admission et aura suivi un traitement antipuces-tiques.

A l'admission, le maître du chien devra nous préciser si son animal est agressif ou sociable. Dans le cas d'un chien sociable, il jouira de moments de détente avec d'autres chiens dans notre parc. Pour la nuit, il réintégrera son enclos. S'il est agressif, il sera séparé de ses congénères ! Dans tous les cas, caresses et affection lui seront prodigués.